**RISTOURNE – CATÉGORIE U-21**

L’initiation et le développement de jeunes joueuses et joueurs U-21 est au cœur des priorités de Curling Québec depuis quelques années. Un projet spécial de ristourne a donc été implanté en 2019-2020 afin de reconnaître le travail des clubs les plus performants dans ce domaine et d’inciter les autres à emboîter le pas.

Ainsi, Curling Québec versera un montant de 1$ par membre U-21 dûment affilié dans un fonds spécial. Un tirage au sort sera effectué parmi tous les clubs participants de la province au mois de mars. Le montant de ce fonds spécial sera divisé en deux prix de valeur égale (ex : 500$ + 500$ = 1000$) et ceux-ci seront remis aux clubs gagnants pour leur permettre de poursuivre leur développement junior (un club de curling ne pourra pas recevoir les 2 prix une même année. Le cas échéant, un autre tirage sera effectué).

Voici comment accumuler des billets de tirage pour augmenter vos chances de gagner un des 2 prix du fonds spécial et la façon dont les billets de tirage par clubs seront octroyés :

|  |  |
| --- | --- |
| **DESCRIPTION** | **# DE BILLETS DE TIRAGE** |
| Nombre de membres juniors affiliés U-21 | 1 billet par membre |
| Mise en place d’un programme junior qui n’existait pas auparavant dans votre club (minimum 5 membres affiliés) | 5 billets |
| Adoption d’un programme U-21 reconnu pour la saison en cours (minimum 5 membres affiliés) | 5 billets |
| Augmentation de 25% du nombre de membres U-21 affiliés (minimum 10 membres la saison précédente) | 5 billets |
| Augmentation de 50% du nombre de membres U-21 affiliés (minimum 10 membres la saison précédente) | 10 billets |
| Augmentation de 75% du nombre de membres U-21 affiliés (minimum 10 membres la saison précédente) | 15 billets |
| Augmentation de 100% ou + du nombre de membres U-21 affiliés (minimum 10 membres la saison précédente) | 20 billets |

**Informations complémentaires :**

Ce projet spécial est réservé exclusivement aux clubs dûment affiliés qui auront respecté l’échéancier suivant :

* Avoir retourné leur liste de membres complétée avant le 1er décembre 2020
* Avoir acquitté tous les frais d’affiliation (club et pratiquants réguliers) en totalité avant le 15 décembre 2020